

Le Président de l'Université de Bordeaux,

VU l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale et notamment ses articles 18,19 et 20

VU la délibération de la CFVU du 11 décembre 2014, l'Université de Bordeaux ne délivre plus de mention au grade de docteur à compter du 1^{er} janvier 2015

VU les rapports rédigés par :

- **M. Jordi MARTINEZ VILALTA**, Professeur, Universitat Autònoma de Barcelona,
- **Mme Amy ZANNE**, Professeur, George Washington University,

SUR la proposition de **Monsieur Frédéric GARABETIAN, Professeur, Directeur de l'école doctorale Sciences et environnements,**

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur Maximilian LARTER est autorisé(e) à présenter, en soutenance, une thèse de Doctorat en **Ecologie évolutive fonctionnelle et des communautés** sur le sujet suivant :

" Evolution de la résistance à la cavitation des conifères "

ARTICLE 2 :

Le jury est composé de :

- M. Jérôme CHAVE, Directeur de recherche, Université Toulouse 3,
- M. Sylvain DELZON, Directeur de recherche, Université de Bordeaux, *Directeur de thèse,*
- M. Jean-Christophe DOMEQ, Professeur, Bordeaux Sciences Agro, *Co-directeur de thèse,*
- M. Jordi MARTINEZ VILALTA, Professeur, Universitat Autònoma de Barcelona, *Rapporteur,*
- Mme Lisa WINGATE, Chargée de recherche, INRA Villenave d'Ornon,
- Mme Amy ZANNE, Professeur, George Washington University, *Rapporteur,*

ARTICLE 3 :

La soutenance aura lieu le vendredi 22 juillet 2016

Talence, le **08 JUIL. 2016**

Le Président de l'Université de Bordeaux
Manuel TUNON DE LARA

